



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : A. Le Bris
Poste:

2011-CG-6-3193

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

CONTRATS EAU ADOPTION DE 4 CONTRATS COMPLÉMENT À 2 CONTRATS ET ADOPTION D'UN AVENANT

Politique : Réseaux et infrastructures
Secteur : Eau et assainissement
Programme : Contrats eau

Données financières	AP 11 S	CP 2011
Montant actuel	7 800 000 €	2 610 000 €
Montant déjà engagé	4 295 660 €	0 €
Montant disponible	3 504 340 €	2 610 000 €
Montant réservé pour ce rapport	501 105 €	244 582 €

Prévision de versement des subventions du présent rapport	Montant pluriannuel	2011	2012
Investissement	501 105	244 582	256 523

Les contrats eau ont été mis en place par le Conseil général des Yvelines par délibération du 16 décembre 1994 pour mettre en œuvre sa politique en matière d'environnement. Leur objectif est d'assurer la cohérence de la gestion de l'eau. Depuis la création du dispositif, 225 contrats eau ont été signés. 96 contrats eau sont en cours représentant un engagement financier de 81,7 M€ en investissement et 103 062 € en fonctionnement.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'adoption des contrats eau des communes de Davron, Montesson, Le Port Marly, de la communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) et de compléter les contrats eau de la commune de Beynes et de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), pour un montant total de subventions de 501 105 €. Ce rapport vous propose également d'adopter l'avenant au contrat eau de la commune d'Ecquevilly. Ces propositions sont conformes au règlement.

A – RAPPEL DU REGLEMENT DES CONTRATS EAU

Le règlement en vigueur a été adopté par délibération du Conseil général du 28 mai 2010. Les dossiers sont examinés par opération à l'issue de la consultation des entreprises pour les travaux et sur la base d'estimatifs (APS ou AVP) pour les études générales. Un contrat avec la collectivité vous est proposé dès la première opération. Il est complété au fur et à mesure de l'adoption des opérations par l'Assemblée départementale. Les études préalables, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et les acquisitions vous sont présentées en même temps que les travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les opérations aidées dans le cadre des contrats eau et leurs taux de subventions sont :

- les études générales à 10%,
- les travaux de dépollution des eaux usées et pluviales à 15% pour les collectivités urbaines et 35% pour les collectivités rurales,
- les travaux de mise en valeur du milieu naturel à 20% pour les travaux d'aménagement et 30% pour les travaux d'entretien.

Les montants des travaux sont plafonnés par nature d'opération et les opérations dont le montant se révèle supérieur de 25% aux prix-plafond sont non-éligibles.

Le montant des dépenses subventionnables est plafonné à 15 000 000 €HT par collectivité pour une période de 5 ans.

B – EXAMEN DES DOSSIERS

Les contrats qui vous sont proposés représentent un montant total de subventions de 501 105 €. Le détail de chaque contrat eau est présenté en annexe au présent rapport. Une synthèse des nouvelles opérations vous est proposée ci-dessous :

	Synthèse des opérations	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant de la subvention (€)
Commune de Beynes	Opération n°3 : Création de postes de refoulement sur le réseau de collecte et de transfert des eaux usées	479 540	35%	167 839
Commune de Montesson	Opération n°1 : Réhabilitation de collecteurs d'eaux usées avenue Audran, rues Faullain de Banville et Félix Philippe Opération n°2 : Remplacement du collecteur d'eaux usées tranche 2 rue du Général Leclerc	163 020	15%	24 453
Commune du Port Marly	Opération n°1 : Création du réseau d'eaux usées contre-allée de Saint-Germain et amélioration du réseau d'eaux pluviales avenue de Saint-Germain	190 380	15 %	28 557
Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines	Opération n°6 : Création d'un bassin de stockage et d'un poste de refoulement des effluents de Porcheville	1 766 130	15%	264 920
Commune de Davron	Opération n°1 : Diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif	16 960	10%	1 696
Communauté de communes du Pays Houdanais	Opération n°1 : Diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif	136 400	10%	13 640
TOTAL		2 752 430		501 105

4 contrats concernent la dépollution des eaux usées et pluviales :

- la réhabilitation du réseau de collecte pour les communes de Montesson et du Port Marly,
- la création de postes de refoulement sur le réseau pour la commune de Beynes,
- la création d'un bassin de stockage et d'un poste de refoulement des effluents unitaires de la commune de Porcheville qui sont traités à la station d'épuration de Limay en cours de reconstruction.

2 contrats eau concernent les études générales : celles-ci concernent le diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif sur les territoires de la commune de Davron et de la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

C – AVENANT AU CONTRAT EAU DE LA COMMUNE D'ECQUEVILLY :

Par délibération du 10 février 2011, la commune d'Ecquevilly sollicite, dans le cadre d'un avenant, des modifications au contrat eau qui lui a été accordé par délibération du Conseil général du 24 octobre 2008 pour un montant de travaux de 558 822 €HT, soit une subvention de 111 764 €.

Le contrat eau prévoyait 8 opérations d'assainissement, création ou réhabilitation de réseau d'eaux usées.

L'opération RES1, création d'un réseau d'eaux usées de la rue de la Fontaine du Perlan, a mis en évidence la présence d'importants volumes d'eaux claires parasites incompatibles avec la capacité hydraulique du réseau communal. Ces eaux claires parasites sont issues du réseau de la rue située en amont qui est la rue du Perlan.

La commune prévoit d'annuler l'opération relative à la création du réseau d'eaux usées de la rue de l'Abreuvoir, d'un montant de 80 400 €HT correspondant à une subvention de 16 080 €, et de la remplacer par une nouvelle opération de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue du Perlan. Les travaux consisteront au chemisage de 108 m de conduite et permettront de supprimer les eaux claires parasites.

Le montant des travaux de cette nouvelle opération s'élève à 44 315 €HT correspondant à 8 863 € de subvention (au taux de 20%).

Cette modification génère une économie de 7 217 € de subvention.

Si l'ensemble de ces propositions recueille votre accord, le projet de délibération suivant vous est soumis :

**ANNEXE AU RAPPORT :
FICHES RECAPITULATIVES DES CONTRATS EAU PROPOSÉS**

I - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE BEYNES :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale - Deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	7 611 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°3 du contrat eau :</u>	Création de postes de refoulement sur le réseau de collecte et de transfert des eaux usées Montant de l'opération : 479 540 €HT (plafond de 581 864 €HT) Montant de la subvention : 167 839 €
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 3,31 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l'eau : 0,9%
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune de Beynes possède deux stations d'épuration : la station du Val des Quatre Pignons d'une capacité de 3 700 équivalents-habitants et la station des Plantins d'une capacité de 8 000 équivalents-habitants. Suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement en 2008, la commune a décidé d'abandonner la station d'épuration du Val des Quatre Pignons et de reconstruire la station d'épuration des Plantins en portant sa capacité à 11 700 équivalents-habitants. Cette station, en cours de réalisation, a fait l'objet d'un deuxième contrat eau adopté en février 2011. Celui-ci a été complété en juin dernier par la création de la canalisation de transfert des eaux usées entre le site du Val des Quatre Pignons et la nouvelle station des Plantins ainsi que la création du réseau de collecte du hameau de la Maladrerie. Aujourd'hui il vous est proposé de le compléter par la mise en place de postes de refoulement nécessaires au système de collecte.

II - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE MONTESSON :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Troisième contrat eau
<u>Population :</u>	15 011 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Réhabilitation du collecteur eaux usées avenue Audran, rues Faullain de Banville et Félix Philippe Montant de l'opération : 131 520 €HT (plafond de 296 500 €HT) Montant de la subvention : 19 728 €
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Remplacement du collecteur eaux usées tranche 2 de la rue du Général Leclerc Montant de l'opération : 192 875 €HT plafonné à 31 500 €HT Montant de la subvention : 4 725 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 3,14 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l'eau : nulle

La commune de Montesson, située sur le bassin versant de la Seine, est maître d'ouvrage du réseau séparatif d'assainissement. Les eaux usées collectées par le réseau communal sont dirigées vers les réseaux de transfert des syndicats intercommunaux d'assainissement de Sartrouville-Maisons-Laffitte-Le Mesnil-le-Roi-Montesson et de la Boucle de la Seine. Elles rejoignent l'émissaire Sèvres-Achères géré par le SIAAP jusqu'à la station de traitement des eaux usées de Seine aval. Les eaux pluviales sont rejetées dans la Seine. Suite aux études diagnostiques du réseau communal de collecte des eaux usées, réalisées en 1996 et 1997, la commune a bénéficié de 2 contrats eau qui lui ont permis de réhabiliter son réseau de collecte et de créer une gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration en secteur pavillonnaire.

L'objet de ce 3^{ème} contrat eau est de poursuivre la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées sur 3 ans. Les premières opérations proposées consistent à poser un gainage sur 593 m de canalisation et à remplacer une partie du collecteur de la rue du Général Leclerc. Ce remplacement est très onéreux en raison de la profondeur du collecteur à plus de 3 m et de l'intervention manuelle obligatoire compte tenu de la présence de nombreux réseaux.

III - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DU PORT MARLY :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Premier contrat eau
<u>Population :</u>	4 623 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Création du réseau eaux usées contre-allée de Saint-Germain et amélioration du réseau d'eaux pluviales avenue de Saint-Germain Montant de l'opération : 354 880 €HT plafonné à 190 380 €HT Montant de la subvention : 28 557 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 3,70 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l'eau : 0,3%

La commune de Port Marly est maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement. La majeure partie des eaux pluviales se rejettent en Seine. Le transport des eaux usées est assuré par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye, puis par le syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de Seine jusqu'à la station d'épuration de Seine aval.

Suite à l'étude diagnostique du réseau réalisée en 2000 et au schéma directeur d'assainissement de 2007, la commune a défini un programme de travaux de réhabilitation de son réseau d'assainissement. Un programme de travaux d'environ 730 000 €HT sera réalisé sur les 3 ans à venir.

La première opération proposée au contrat est la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la contre allée de Saint-Germain et l'accessibilité d'un regard d'eaux pluviales. Elle permettra de supprimer le raccordement du collecteur unitaire communal sur le réseau eaux pluviales intercommunal et donc de supprimer des rejets d'eaux usées à la Seine. Ces travaux sont très onéreux et supérieurs au seuil d'inéligibilité en raison de la profondeur du réseau à plus de 3 m.

IV - CONTRAT EAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MANTES EN YVELINES (CAMY) :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - Quatrième contrat eau
<u>Population :</u>	85 898 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°6 du contrat eau :</u>	Création d'un bassin de stockage et d'un poste de refoulement des effluents unitaires à Porcheville Montant de l'opération : 1 766 130 €HT (plafond de 3 060 000 €HT) Montant de la subvention : 264 920 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 3,58 €TTC/m ³ Augmentation du prix de l'eau : 1,1%

La Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines est composée de 17 communes : Arnouville-les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Drocourt, Follainville-Dennemont, Guerville, Hargeville, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Porcheville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Rolleboise, Rosny-sur-Seine et Sailly. Elle possède la compétence pour les ouvrages de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées. Les effluents de la commune de Porcheville sont traités à la station d'épuration de Limay gérée par le syndicat mixte d'assainissement de la rive droite (SMARD), en cours de reconstruction.

Conformément au schéma directeur de la CAMY réalisé en 2005, la première opération proposée au contrat est la réalisation d'un bassin de stockage-restitution de 900 m³ et d'un poste de refoulement des effluents unitaires de la commune de Porcheville. Cette opération permettra de supprimer de nombreux rejets directs en Seine.

V - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE DAVRON:

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale - Premier contrat eau
<u>Population :</u>	367 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Etudes générales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif Montant de l'opération : 16 960 €HT (plafond de 185 000 €HT) Montant de la subvention : 1 696 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune de Davron est localisée dans le sous-bassin versant du ru de Gally, affluent de la Mauldre. Cette petite commune rurale présente un habitat groupé assaini en non collectif. Suite au schéma directeur d'assainissement de 2009, la commune a décidé de pérenniser ce mode d'assainissement et a donc mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) en avril 2011. La première opération proposée au contrat consiste à diagnostiquer l'ensemble des dispositifs. Cette étude est en cours de réalisation et a fait l'objet d'un accord de commencement anticipé à compter du 1^{er} juin 2011 afin que les diagnostics puissent être réalisés avant la période estivale. En cas de non-conformité des installations, la commune a décidé de réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale les travaux de réhabilitation ultérieurement.

VI - CONTRAT EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS (CCPH) :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité rurale – Deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	27 000 habitants dont 23 100 yvelinois
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Etudes générales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif Montant de l'opération : 197 284 €HT ramené à 136 400 €HT pour les Yvelines (plafond de 185 000 €HT) Montant de la subvention : 13 640 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Ile-de-France et Conseil général d'Eure et Loir sollicités

La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) regroupe 34 communes dont 5 sont localisées en Eure-et-Loir. Son territoire s'étend sur les bassins versants de la Vesgre, affluent de l'Eure, et celui de la Vaucouleurs, affluent de la Seine. Ses actions, en matière d'environnement, sont axées sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la lutte contre le ruissellement et les inondations, ainsi que la gestion de l'assainissement non collectif, avec la création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) en octobre 2006.

3 155 dispositifs d'assainissement non collectif ont été recensés dont 1 850 dans les Yvelines. En 2010 la CCPH a entrepris le diagnostic de 750 dispositifs yvelinois qui a été subventionné au titre du programme études eau en mars 2010. La première opération de ce contrat concerne la deuxième tranche du diagnostic, c'est-à-dire 1591 dont 1 100 dispositifs yvelinois. Ce diagnostic est en cours de réalisation et a fait l'objet d'un accord de commencement anticipé à compter du 1^{er} juin 2011 afin que les diagnostics puissent être réalisés avant la période estivale. En cas de non-conformité, suivront des travaux de réhabilitation des dispositifs sous maîtrise d'ouvrage publique.